

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

INALIENABLE

Qui est digne d'un respect
absolu

NATUREL

Qui n'a pas de limite dans le
temps

SACRE

Qui n'est pas négociable,
qu'on ne peut pas enlever

IMPRESCRIPTIBLE

Issu de la nature humaine

Le Barbier l'aîné inv.

EXPLICATION DE

Sur un large pied doré, surmonté d'un socle, où est inscrite la déclaration des droits, apposé, sur un plateau, d'un côté
la France ayant brisé ses fers, de l'autre la loi, indiquant du doigt les droits de l'homme, et marquant avec son sceptre l'ordre
exprimé de la raison qui vient de disiper les maux de l'erreur qui l'obscurcissait.

Le vendredi 1^{er} Brumaire de l'an II de la République, au Palais Royal, N° 145.

DE L'ALLEGORIE.

I. Laurent conf.

Les tables des droits de l'homme attachées et contenues sur ce pied doré, par une lance en fer à cheval surmontée d'un bonnet, d'un serpent et le tout orné d'une guirlande de chêne tressant de chaînes côté au pendentif, offrent tout à la fois,
l'union des Départemens du Royaume, la liberté, le civisme, la prudence et la sagesse du gouvernement.

Philippe Vigouroux

1793

Les droits des individus	Le droit des citoyens	Les principes politiques	Organisation des pouvoirs	Organisation de la société